



## Déchéance du terme prêt étudiant.

Par **gebr**, le **02/02/2016** à **23:36**

Bonjour Maître,

J'ai reçu la déchéance du terme d'un crédit étudiant par voie d'huissier, cependant je n'ai jamais reçu de mise en demeure à mon domicile.

Ces derniers se justifient en disant qu'ils n'avaient pas ma nouvelle adresse et que les mises en demeure leur revenaient.

Sont-ils dans leur droit ou maintenant qu'ils m'ont "trouvé" (ce qui ne devait pas être compliqué car je suis sur internet un peu partout) ils doivent me renvoyer une mise en demeure à mon domicile où je vis actuellement avant la déchéance du terme?

J'aurai du suivre ce prêt mais ce n'est pas ma banque principale...

En attente de vous lire.

Merci d'avance Maître.

Cordialement.